



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 23 novembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2019
de la Fondation communale de Versoix pour la petite enfance »**

Vu le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance,

vu le rapport de l'organe de révision Fiduciaire Chavaz SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2019, du 30 avril 2020,

vu le rapport de la Commission Cohésion sociale du 26 octobre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 5 novembre 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions,

1. D'approuver les comptes 2019 de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, tels que présentés dans le rapport de la Fiduciaire Chavaz SA, sise Rue Jacques-Grosselin 8, 1227 Carouge, daté du 30 avril 2020.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Communale de Versoix pour la petite enfance, de la gestion de ses comptes 2019, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.